

PROCES VERBAL

CONSEIL DU 7 Décembre 2023

Convocation du 30 Novembre 2023

Affichage du 5 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept Décembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : F. TANTY, D. LEJEUNE, D. VERNIOL, adjoints,
D. BENOIST, D. CHOLLEY, S. DROIT, C. DE BEIR, G. BOUAZIZ
conseillers municipaux

Étaient absents excusés : J. CHEUL (pouvoir à Mme LEJEUNE) C. PICHOT, T. GARNIER.

Élection du secrétaire de séance :

D.CHOLLEY est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Octobre 2023 :

F. TANTY demande à ce que soit rajoutée en annexe du procès-verbal, la motion prise par le conseil municipal concernant le devenir du S.I.R.P.

Sans autre remarque, le procès-verbal du 12 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Convention de partenariat pour l'utilisation de la plateforme d'achats communautaires (délibération 2023-29)

A. BOUTIN informe le conseil municipal de la sollicitation de Chartres Métropole sur l'adhésion à la convention de partenariat pour l'utilisation de la plateforme d'achats communautaires. Il précise que ce service est totalement gratuit et qu'il concerne les marchés publics et leurs avis de publicités par exemple.

Suite à ces débats, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat pour l'utilisation de la plateforme d'achats communautaires et autorise le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

Versement de crédits au C.C.A.S (bons d'achats) (délibération 2023-30)

A. BOUTIN informe le conseil municipal qu'une pré-délibération concernant la mise en place de bons d'achats pour les habitants de la commune a été envoyée au contrôle de légalité et que celle-ci a été approuvée. Ces bons d'achats seront versés par le C.C.A.S de la commune et seront de 20€ par foyer.

A. BOUTIN propose de verser une aide de 3.000€ au C.C.A.S afin de permettre une mise en place rapide de ces bons d'achats.

G. BOUAZIZ demande le fonctionnement de ces bons.

F. TANTY lui précise que les bons auront une durée limitée et seront collectés par les commerçants et associations de la commune ; tout en indiquant que les partenaires qui adhéreront à cette opération auront deux mois pour demander le remboursement des bons d'achats et qu'ils ne seront peut-être pas tous utilisés par les habitants de la commune.

A.BOUTIN présente aux conseillers le modèle pitch'one R5 qui est le projet retenu pour les demandes de subventions. C'est un modèle de terrain multisports, pouvant accueillir 24 joueurs à la fois, ce qui est l'équivalent d'une classe de primaire.
Le document est joint en annexe.

A.BOUTIN expose donc le montant de cette convention qui s'élève à 4% du montant estimatif Hors taxes des travaux :
Montant des travaux : 86.000€ x4% = 3440€HT - 4128€ TTC

le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie, de s'engager à verser un montant de 3.440 € HT soit 4.128 € TTC, d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec ELI.

Autorisation d'engager 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (délibération 2023-33)

Afin de pouvoir régler certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 qui ne se fera qu'en Avril, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager ces dépenses à hauteur de 25% maximum des dépenses réelles de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette délibération

Questions diverses :

1. Restauration scolaire

A.BOUTIN informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France demandant le remboursement des frais de cantine pour les années 2019,2020,2021 et 2022.

A savoir 14.922,52€ pour 2019, 18.332,97€ pour 2020, 33.354,87€ pour 2021 et 32.192,17€ pour 2022.

F.TANTY rappelle qu'il a prévu une somme sur chaque budget communal depuis 2019 de 6.000€, la dernière participation pour l'année 2018 étant de 6.556,95€.

Il précise que le calcul doit être fait sur un ratio de population par rapport aux 4 communes membres (avec Soulaire, St-Piat et Mévoisins) mais qu'il semblerait que les autres communes n'aient pas été sollicitées.

Il rappelle le fonctionnement de la cantine qui a été créée en 1992 comme extension du centre de loisirs de Changé et mis à la disposition de toutes les communes du syndicat.

Un courrier a donc été adressé en retour à la Communauté de Communes le 20 Novembre 2023, pour avoir plus de précisions sur les montants demandés aux quatre communes et en leur rappelant également que, contrairement à ce qu'il est indiqué dans la convention du 3 Juillet 2014, aucune réunion n'a eue lieu depuis 2018 alors qu'il devrait y en avoir une tous les ans et qu'il semblerait que la Communauté de Communes ait pris des décisions, notamment tarifaires, sans consultation légale des 4 communes.

A ce jour, aucune réponse n'est revenue.

2.Premier bilan du radar pédagogique

Pour rappel, notre nouveau radar pédagogique a été installé le 11 Septembre 2023 Rue Jean Moulin et nous avons recueilli ses données.

Du 1^{er} au 31 Octobre 2023 le radar a enregistré 6452 véhicules entrants et 7764 véhicules sortants (entrants : face au radar, sortants : dos au radar)

La vitesse moyenne se situe en entrant à 28.km/h et en sortant à 32.61km/h

La vitesse maximum enregistrée est de 78km/h en entrant et 92km/h en sortant.

La majorité des véhicules ont été enregistrés à moins de 40km/h. On constate une nette diminution de la vitesse lorsque les véhicules sont face au radar et donc son efficacité.

Le radar vient d'être déplacé place du Frou et l'on relèvera ses données dans quelques mois.

comme installées chez les particuliers et que c'est une installation qui prend beaucoup de temps.

8. Livraison des coffrets

D. LEJEUNE indique aux conseillers que Mr Hénault, le directeur de l'école, a donné de nombreux dessins des enfants et que ceux-ci seront insérés dans les coffrets des séniors. F.TANTY demande à ce qu'ils soient également exposés à la salle polyvalente.

9. Aire de fitness

S.DROIT voudrait qu'il y ait une réflexion sur l'installation d'une aire de fitness à la mare. D.VERNIOL pense qu'on pourrait également installer cette aire Rue Jean Moulin sur le terrain communal libre. F.TANTY indique qu'une subvention de la CAF est envisageable pour ce type d'installation. D.VERNIOL indique que des packs d'environ 10.000 euros existent. Une réflexion sur ce projet va être menée par l'équipe municipale.

10. Devenir du S.I.R.P

A. BOUTIN et F.TANTY souhaitent faire un retour sur la réunion qui s'est tenue en Préfecture le 23 Octobre 2023 concernant le devenir du S.I.R.P (syndicat scolaire) et notamment sur la volonté de la commune de St Piat de quitter le syndicat.

Lors de cette réunion la commune de St Piat a informé Monsieur le Sous-Préfet et les autres communes membres que leur décision de sortir du S.I.R.P n'avait été prise que pour faire réagir (Monsieur le Sous-Préfet a alors indiqué aux membres du syndicat qu'ils devaient discuter entre eux de sa gouvernance et de son financement.)

La Préfecture a tout de même précisé qu'il faut faire une distinction entre regroupement pédagogique et financement du syndicat scolaire. En effet, une commune peut sortir du syndicat scolaire mais continuer à scolariser ses élèves dans le regroupement scolaire.

La question qui se pose est tout de même de savoir qui financera, si toutes les communes sortent du syndicat mais continuent à scolariser leurs élèves ?

F.TANTY indique que le chantier des statuts du syndicat scolaire va être réouvert, ceux-ci étant, selon un des membres du syndicat, illisibles avec par exemple un problème sur le nombre de délégués par commune. F.TANTY précise que plusieurs syndicats du département ont été sollicités et que pour tous, le fonctionnement est semblable au nôtre (même nombre de délégués pour chaque commune)

Il indique également qu'une réflexion va être menée concernant son financement.

11. Eclairage de la Conche

D.CHOLLEY demande pourquoi l'éclairage de la Conche tombe toujours en panne.

A. BOUTIN lui répond que cela a été réparé ce jour et qu'il y avait un souci de fusible. Il rappelle que la commune ne peut pas s'en occuper et qu'une demande doit être faite auprès d'Eure et Loir Energie pour ces problèmes. Il rappelle également qu'il ne faut pas hésiter à prévenir la mairie dès qu'une panne est constatée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h55

Signatures

Alain BOUTIN
Maire



David CHOLLEY
Secrétaire de séance